



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 54315

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation dans les universités. Alors qu'une grande majorité d'étudiants veulent reprendre les cours et passer leurs examens, les blocages persistent dans certaines universités. Compte tenu des efforts faits par ces étudiants et par leurs parents pour financer ces études, ces blocages sont intolérables. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en place afin que les cours reprennent au plus vite et que des rattrapages soient organisés pour que les examens reprennent dans de bonnes conditions.

## Texte de la réponse

Compte tenu des perturbations qui ont affecté le fonctionnement de nombreuses universités au cours de l'année 2008-2009, la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle a rappelé en avril 2009 par circulaire à tous les présidents d'université les obligations qui s'attachent à la délivrance des diplômes nationaux, tant en ce qui concerne les enseignements qui doivent être conformes aux objectifs et au contenu des formations habilitées qu'en ce qui concerne les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes. À ce titre, il a été demandé aux établissements, lorsque cela s'avérait nécessaire, d'élaborer avant le 30 avril 2009 un plan spécifique d'aménagement de l'année universitaire, récapitulant l'ensemble des mesures prises ou à prendre pour assurer le rattrapage des enseignements non dispensés suivant le calendrier initialement prévu et pour permettre le passage des examens dans les conditions réglementaires. La mise en oeuvre de ces plans, qui peuvent se traduire par un décalage parfois très important des dates des épreuves d'examens et notamment par leur report en septembre ou octobre, a pour objet de garantir la qualité des diplômes délivrés au nom de l'État et de rassurer les étudiants et leurs familles sur la valeur de ceux-ci. Par ailleurs, les étudiants boursiers sur critères sociaux dont les examens sont reportés en juillet ou à la rentrée de septembre bénéficient du versement d'une mensualité supplémentaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54315

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2009, page 6851

**Réponse publiée le :** 18 août 2009, page 8122